Ville de
La Chapelle-en-Serval

# Les Nouvelles en Serval

Octobre - Novembre - Décembre 2022 #32

Page 9
Adoption du PLU

Page 17
Les écogestes de l'hiver

Page 21
Déviation routière

# Sommaire


**3** - Agenda

**4** - Nouveau dans la commune

**5 - 6** - Informations diverses

**7** - Conseil municipal

**8** - Travaux et projets

**9 - 10** - Urbanisme

**11 à 13** - Festivités

**14 - 15** - Associations

**15 - 16** - École - Jeunesse

**17 - 18** - Transition écologique

**19 - 20** - Communauté de Communes

**21 - 23** - Département de l'Oise


## VOS ÉLUS

### Maire

- Daniel Dray (mairie@lces.fr)

### Adjoints

- Patrick Soler : 1er adjoint en charge du cadre de vie (patrick.soler@lces.fr)
- Marie-Claire Gibergues : 2e adjointe en charge des grands travaux, de l'architecture et de l'urbanisme (mcg@lces.fr)
- Grégoire Dubourg : 3e adjoint en charge de la transition écologique (gdu@lces.fr)
- Marion Le Maux : 4e adjointe en charge de l'enfance et du conseil municipal des jeunes (mlm@lces.fr)
- Dominique Facundo : 5e adjoint en charge du commerce, de l'emploi et de la communication (dfa@lces.fr)
- Myriam Bois : 6e adjointe en charge de la vie associative, des festivités et de l'action sociale (myriam.bois@lces.fr)

### Délégués

- Jean Epalle : délégué en charge du patrimoine urbain et des finances (jean-luc.epalle@lces.fr)
- Dominique Hérent : délégué en charge de la sécurité (dominique.herent@lces.fr)
- Etienne Briche : délégué en charge de l'entretien des espaces verts (etienne.briche@lces.fr)
- Didier Simonnet : délégué en charge du suivi des permis de construire et du cimetière (didier.simonnet@lces.fr)

### Conseillers

- Catherine Laurent
- Laurence Moreau Hennion
- Christine Letermelier
- Ombéline Roland
- Jean-Luc Decaudin
- Caroline Bricout
- Laure Kiélus
- Stéphane Grosslerner
- Véronique Soqueiro
- Patrick Chanemouga
- Nathalie Lemaire-Colé
- François Bourdelat

# Agenda

jeudi 29 décembre 2022
Passage de la balayeuse dans les rues de la commune - Merci de libérer les voies et caniveaux

dimanche 1 janvier 2023

mardi 3 janvier 2023
Rentrée scolaire

dimanche 15 janvier 2023
Vœux du Maire et galette des rois
Voir page 13

vendredi 20 janvier 2023
Collecte de sapins
Voir page 20

samedi 28 janvier 2023
Après-midi jeux de société organisé par le Conseil Municipal Jeune - Voir page 15

jeudi 2 février 2023
Fête de la crêpe
Comité des fêtes

samedi 4 février 2023
Concert «Le comité des fêtes invite la musique»
Voir page 13

dimanche 5 février 2023
Loto Sud Basket Oise
Salle Fernand Halphen

mardi 21 février 2022
Mardi-Gras : Carnaval, à vos plus beaux costumes !
Comité des fêtes

jeudi 23 février 2023
Bus pour l'emploi de 14h à 16h15
Place de la glorie (Lieu à confirmer)

samedi 25 février 2023
Repair Café - Voir page 21
Salle Fernand Halphen

dimanche 5 mars
Récital par Acapella pour la fête des grands-mères

vendredi 17 ou samedi 18 mars 2023
Soirée dansante thème
Saint Patrick par Fitgym
Salle Fernand Halphen

samedi 25 mars 2023
Concert «The Bonnie Blue Boys»
Salle Fernand Halphen

dimanche 9 avril 2023
Chasse aux oeufs de Pâques
Parc de la Mairie

lundi 8 mai 2023
Célébration de la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale.
Rendez-vous à 10h45 à la Roseraie

dimanche 21 mai 2022
Journée des associations
Parc de la Mairie

samedi 3 et dimanche 4 juin 2023
Fête Communale
Place de la Glorie

samedi 17 juin 2023
Concert d'I-Music
Salle Fernand Halphen

samedi 24 et dimanche 25 juin 2023
Week-end antillais
Salle Fernand Halphen et Parc de la Mairie

N'hésitez pas à consulter le site internet de la mairie www.lces.fr ou notre page Facebook La Chapelle-en-Serval

## C'EST LA VIE

### Naissances

17/06/2022 : ADAMO Margot
29/09/2022 : ALACA Mira
11/10/2022 : ROUSSEAUX Tom
06/10/2022 : DE BARROS LEITE Lisandro

### Mariages

26/11/2022 :
MOREAU Eric et CILLIO Sabine

### Décès

17/10/2022 : FOCAS Claude
30/10/2022 : GRIFFOUL Jeannine
06/11/2022 : HALPHEN Marie-Hélène (page 6)
23/11/2022 : SOUBRÉ-LANABÈRE Annie
02/12/2022 : CHAPELLE Jean-Claude

## PERMANENCE JURIDIQUE

Des consultations juridiques gratuites sont assurées par le Barreau des avocats de Senlis le 2e vendredi de chaque mois (sauf juillet et août) de 15 h à 17 h en mairie.

Un avocat vous conseillera sur vos droits et vous orientera si nécessaire vers un confrère plus spécialisé. Rendez-vous au 03 44 54 60 29 ou à mairie@lces.fr.

# Nouveau dans la commune

## LUCILE ESTHETIQUE

Je me présente, Lucile esthétique, nouvel institut sur La Chapelle-en-Serval depuis mai 2022. Je suis dans le métier d'esthéticienne depuis maintenant 8 ans. Suite à mon diplôme, je me suis formée au tatouage permanent pour les sourcils (microblading-microshading), à la méthode Renata Franca, au rehaussement de cils et au brow lift.

Je vous propose :

- Epilations
- Soin du visage
- Modelage Californien
- Réhaussement de cils
- Coloration cils et sourcils
- Brow Lift
- Microblading Microshading
- Pose de semi permanent
- Beauté des mains et des pieds
- Drainage lymphatique Renata Franca
- Miracle Face

Je suis située dans le centre d'affaires «Le Clos du Chêne au Loup», au 13 rue du Pic Cendré.

Très minutieuse et passionnée de mon métier
je serai heureuse de vous recevoir.

Vous pouvez prendre rendez-vous sur
l'application planity ou m'appeler au 07.60.57.48.77.

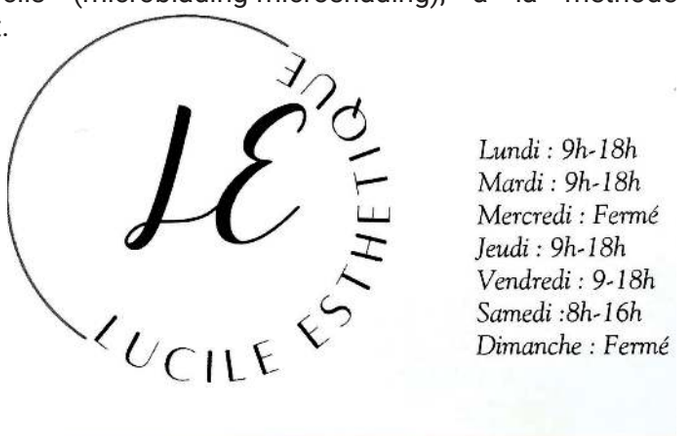

# Informations diverses

## HOMMAGE À PIERRE XAVIER

Une plaque souvenir a été posée le mardi 8 novembre en souvenir de Pierre Xavier, chef de police municipale de notre commune.

À cette occasion, le personnel communal et les élus ont été invités à un moment de recueillement.

# «LES 24H DU LOUP» PAR HAMADI

Le 22 octobre dernier, Hamadi LATIFI (@Hamadi_wolf sur instagram) a organisé «Les 24h du Loup», un challenge sportif, en collaboration avec la mairie.
L' objectif de ce challenge est de faire un maximum de boucles de 4km avec un départ toutes les heures pendant 24h.

La dernière édition de ce challenge a rassemblé 91 participants (45% de femmes) venant de tous les horizons ! En effet, certains participants sont venus de Toulouse / Montauban ou même d'Allemagne ! Pour l'événement, la marque de vêtement de sport Lululemon a offert une casquette ou une gourde à tous les participants.

Si vous souhaitez vous dépasser physiquement et mentalement n'hésitez pas à vous joindre à la prochaine édition. Il n'y a aucune obligation de courir pendant 24h, chacun fait ce qu'il peut !

Les informations sur la prochaine édition seront disponibles sur la page Facebook de la Mairie ainsi que sur le compte Instagram d'Hamadi.

# CIMETIÈRE MUNICIPAL

Ayant déménagé, Monsieur Daniel JONET souhaite céder la concession funéraire n°119, carré H, acquise en 2006, sur laquelle il a fait édifier un monument en marbre en 2007. Les 2 places du caveau sont libres évidemment.

Il propose cette cession, qu'il faudra déclarer en mairie, au prix de 5000 €, coût du monument (facture à l'appui).

Si cette proposition intéresse un habitant de la commune, vous pouvez le joindre au 06 87 46 06 30 ou sur jonet.daniel@neuf.fr.

# MERCI À MAXXILOT

Nous remercions Maxxilot de nous avoir offert, pour la deuxième année consécutive, les sapins de Noël pour les écoles que les enfants du périscolaire ont été heureux de décorer.

# SAUR - TÉLÉRELÈVE - EAU POTABLE

La société SAUR est le délégataire du SIECCAO assurant la distribution de l'eau potable dans notre commune depuis le 1er janvier 2022.
Le précédent opérateur vous a fait bénéficier de la télérelève, cependant la technologie utilisée n'est pas compatible avec les infrastructures autres que celles de cet ancien opérateur.

Ainsi, SAUR se retrouve dans l'obligation de procéder au remplacement de l'ensemble des compteurs afin de vous permettre de retrouver ce service.
Parallèlement, le marché de l'approvisionnement des compteurs communicants est extrêmement tendu, avec des délais importants, pour l'ensemble des acteurs qui assurent la distribution de l'eau potable.

SAUR a identifié la commune de La Chapelle-en-Serval comme l'une des communes prioritaires et procédera au remplacement des compteurs dès que possible. Cette opération sera réalisée sans coût supplémentaire pour les abonnés.

Dans l'attente, et afin d'assurer une facturation au plus juste de vos consommations d'eau, SAUR procède à des relevés manuels réalisés par ses techniciens. SAUR nous prie d'accepter leurs excuses pour les désagréments que cela peut susciter, et compte sur vous pour faciliter l'accès au compteur par le technicien SAUR quand celui-ci n'est pas accessible. Vous avez également la possibilité de communiquer votre index via l'espace client SAUR.

Contact : www.saur-sieccao.fr
Tél. : pour votre dossier : 03 60 56 40 01 en cas d'urgence : 03 60 56 40 09

# ADIEU À UNE FIGURE DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL MME HALPHEN MARIE-HÉLÈNE

Marie Hélène Halphen est née en mars 1944 et était originaire de l' Hérault.

Fille de viticulteur , elle aura été baignée dans le milieu agricole dès son plus jeune âge. Elle fera des études de droit à Montpellier où elle rencontrera son futur mari : Stéphane Halphen.

A la fin de leurs études, ils s'installeront tous les deux à La Chapelle-en-Serval sur l'exploitation familiale.
Quatre enfants en deux ans et demi naitront alors de cette union.

Sa vie sera tournée vers l'agriculture en étant viticultrice du côté de Béziers, mais aussi en secondant son mari à la ferme de La Chapelle-en-Serval.

Après le décès de son mari, elle reprendra, avec sa belle-sœur, l'exploitation forestière et agricole de La Chapelle-en-Serval.
Elle continuera également à gérer et à faire évoluer l'exploitation viticole. Puis elle sera sollicitée par les arènes de Béziers pour y intégrer le conseil d'administration.

Dotée d'un fort caractère et d'un charisme reconnu, elle saura se faire respecter mais aussi se faire apprécier. Sa vie durant, elle accueillera chez elle un très grand nombre de gens de passage dans la région, amis proches, famille... Sa maison était ouverte à tous et un repas avec 5 ou 20 personnes ne l'a jamais effrayée.

Elle est décédée le 6 novembre 2022 à l'âge de 78 ans alors qu'elle souhaitait prendre enfin sa retraite bien méritée en janvier 2023.

# Conseil municipal

du 24 novembre 2022

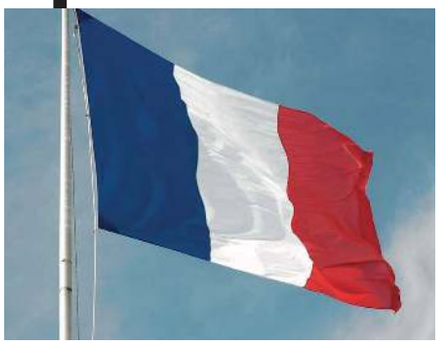

**Le conseil municipal :**

- a approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2022
- a approuvé la révision générale n°1 du plan local d'urbanisme et son entrée en vigueur d'ici janvier 2023
- a actualisé les tarifs de location des salles municipales :
  Salle des fêtes (week-end) : Capellois 1100€, non Capellois 1600€
  Roseraie : Capellois 185€, non Capellois 270€
- a approuvé la décision modificative n°1 au budget principal 2022
- a approuvé la formulation de demandes de subvention aux partenaires financiers pour les travaux de réhabilitation thermique et mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
- a émis un avis favorable aux demandes d'ouvertures dominicales des commerces en 2023
- a admis en non-valeur une créance irrécouvrable de 346 € au titre de l'enlèvement d'un véhicule en fourrière
- a pris acte des rapports annuels des syndicats intercommunaux en matière d'assainissement (SICTEUB), d'eau potable (SIECCAO), d'électrification, réseaux électriques ou transition énergétique (syndicat d'électricité de l'Oise) et de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC)
- a approuvé l'organisation d'une soirée dansante pour les collégiens de l'établissement Le Servois et la participation financière des communes de résidence de collégiens à hauteur de 320 € chacune
- a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne pour lui permettre l'adhésion au syndicat mixte fermé de rattachement de OISE HABITAT,
- a approuvé la révision des tarifs des concessions au cimetière municipal (concession 3m² : 550€ / concession cavurne : 396€ / cavurne avec stèle : 690€)
- a approuvé le versement d'une subvention municipale de 2500 € à la coopérative scolaire pour l'organisation d'une classe découverte « scènes de théâtre » pour les classes de CM
- a approuvé l'adhésion au dispositif du centre de gestion de l'Oise de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, dispositif obligatoire
- a approuvé les modalités de partage du produit de la taxe d'aménagement avec la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, devenu obligatoire
- a approuvé la prestation d'arrachage de la haie de grands thuyas entourant le bassin de rétention des eaux pluviales de la rue du pont Saint Jean à coté du collège, en 2023 pour 16 176 € TTC
  et la demande de subvention au Parc Naturel Régional Oise-Pays de France à hauteur de 10 784 €
- a approuvé le changement de batteries de 2 caméras de vidéoprotection et l'indemnisation de la Communauté de Communes à cet effet à hauteur de 4 728 €
- a approuvé la création d'une pénalité financière de 10 € par acte en cas de non-réservation d'un service périscolaire ou extrascolaire par les responsables légaux de l'enfant confié aux services municipaux
- a approuvé diverses modifications de statut de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

# Travaux et projets

**Cimetière**
Porte et gonds entièrement refaits et repeint.

**Autour de l'Eglise**
Huit arbres vont être plantés en janvier 2023. Cet arborétum sera composé de différentes espèces: Cercis, Albizia, Cedrela, Fraxinus, Prunus et autres...
Le tout sera complété par un banc circulaire pour une petite pause et une allée bordée de lavande.

**Bassin de rétention**
**rue du Pont Saint Jean**
Les thuyas qui bordent le bassin de rétention sont devenus trop grands et débordent sur le trottoir de la rue du Pont Saint jean.
Ils vont devoir être arrachés et déssouchés en février 2023 pour envisager une plantation de feuillus à l'automne prochain.
Une aide importante nous est accordée par le Parc naturel régional Oise-Pays de France d'un montant de 10 184 euros pour une facture de 13 480 euros HT.
Le remplacement du grillage est a l'étude.

**Rue des marcassins**
Des travaux d'assainissement pour l'évacuation des eaux de pluie sont envisagés avant l'été 2023.

**Lisses rue du Pont St Jean**
Suite à l'accident ayant dégradé les lisses, les réparations seront envisagées avant l'été.

**Parterre de fleurs réalisé par le service technique**
Parterre de fleurs du parking de la pharmacie entièrement refait avec l'ajout d'un hôtel à insectes.

Le parterre du rond-pont de la rue Fernand Halphen sera refait au cours du premier trimestre 2023.

**Plantations**
Plantation d'un millier de bulbes toutes saisons à l'entrée de notre ville en venant de l'Ile de France.

**Voie cyclable entre Fosses et la Chapelle-en-Serval**
La Communauté de Communes a lancé les études et inscrit à son budget les travaux pour 2023-2024.

**Décorations de Noël réalisées par le service technique**
Recâblage des arbres de la place de la Glorie pour les illuminations de Noël.

Câblage de 2 arbres au gymnase.

Réalisation d'une arche de Noël lumineuse à l'entrée de la salle Fernand Halphen.

Réalisation d'un village de Noël dans le parc de la Mairie

**Rond-point de la Mairie**
Travaux de canalisation pour l'évacuation des eaux, prévus à l'été prochain.

# Urbanisme

## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGEUR DU NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME MUNICIPAL

Après 2 années de procédure, d'études, de concertation et de discussions, le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé par le conseil municipal le 24 novembre dernier.

Les objectifs de ce nouveau document de planification urbaine sont les suivants :

- Permettre la poursuite de plusieurs projets d'aménagement notamment pour une diversification de l'offre de logement, un apport de nouveaux enfants pour les écoles et la mise en œuvre d'une économie sociale et solidaire,

- Maitriser les ouvertures à l'urbanisation en encadrant le nombre de logements créés et leur positionnement sur les parcelles vis-à-vis des parcelles voisines ou de l'environnement,

- Toiletter le règlement pour améliorer et faciliter l'application du droit des sols,

- Adapter le règlement à la nouvelle nomenclature issue de décrets visant à la modernisation du contenu du PLU,

- Intégrer des objectifs de mixité sociale dans les futurs projets : veiller à la production de logements à loyer modéré pour les rendre accessibles aux familles aux revenus modestes.

Pour retrouver son « esprit village », le projet met l'accent sur les espaces publics, la création de nouveaux espaces de rencontres et de convivialité, un cadre de vie plus apaisé où les circulations douces trouvent leur place face au tout-automobile des dernières années.

La mairie porte notamment une attention particulière à la réalisation de la voie de contournement du village, afin que la rue de Paris ne soit plus une barrière dans le fonctionnement communal et qu'elle retrouve une attractivité ainsi que sa place de lien entre l'Est et l'Ouest, en particulier pour les piétons.

Pour la municipalité, ce projet doit être aussi l'occasion d'accueillir de nouveaux habitants, notamment des familles avec enfants qui permettraient la pérennité des écoles et pour cela, elle souhaite proposer de nouvelles formes urbaines, répondant mieux aux attentes de nouvelles générations et plus soucieuses d'un développement durable.

Enfin, il s'agit également de préserver la qualité du cadre de vie et des paysages communaux qui participent pleinement à l'attractivité de la commune. Le projet s'engage également dans une démarche écologique par la recherche d'un développement économe en énergie et en foncier.

Sur les dernières années (2007-2020), La Chapelle-en-Serval a connu une période de croissance démographique, avec un taux de croissance annuel moyen de 1,8%. Pourtant, la commune peine à remplir ses écoles et certaines classes sont toujours en sursis.

La commune a toujours eu un profil familial qu'elle souhaite pérenniser, elle doit donc favoriser la réalisation de logements à destination des familles avec une offre diversifiée et mixte qui saura répondre à la multiplicité des parcours résidentiels afin que chacun puisse trouver sa place et évoluer à La Chapelle-en-Serval.

Le projet communal a donc pour objectif la création de 335 à 410 nouveaux logements au cours des 10/15 prochaines années et d'ainsi poursuivre son rythme de croissance actuel (entre 1,5% et 1,8%/an).

Le développement urbain se concentrera, en priorité, sur la densification et le renouvellement du tissu urbain existant et visera à développer la partie Est du village afin d'opérer une forme de rééquilibrage et de redynamiser le centre bourg originel autour de la place Dauphine.

D'une manière générale, les projets urbains futurs devront proposer de nouvelles formes d'habitat, plus denses, plus urbaines mais offrant aussi plus de convivialité et permettant de valoriser des espaces de respirations entre le bâti et des espaces publics de qualité (maisons de ville, superposées, accolées, ensembles de petits collectifs, logements intermédiaires...)

Les projets doivent répondre aux nouveaux modes de vie et être plus économe en espace et en énergie.

Tout cela dans le respect des paysages, des espaces naturels et des écosystèmes.

La trame verte urbaine d'aujourd'hui est relativement diversifiée entre espaces privés (jardins, potagers, vergers...) et espaces publics végétalisés : la commune veillera à ce que les projets urbains futurs maintiennent une large place aux espaces verts et paysagers, qu'ils soient publics ou privés.

Projet du lotissement de 48 logements à la pointe d'Orry
(Rue du Stade / rue du Four à Chaux)

# Festivités

## BROCANTE

Un temps magnifique pour la brocante du dimanche 18 septembre 2022.

La municipalité était très heureuse d'offrir dès 6h du matin un café et une viennoiserie aux exposants.
Plus de 2500 visiteurs nous ont rendu visite tout au long de cette journée.
Un grand merci au comité des fêtes pour l'organisation de la restauration et à tous les exposants pour avoir respecté scrupuleusement les consignes de tri et de nous avoir rendu la chaussée propre.

Rendez-vous le 17 septembre 2023

## ILLUMINATIONS DE NOËL

Vendredi 25 novembre 2022 à 17h30, plus de 220 enfants accompagnés de leurs parents, des institutrices, des élus, de la police municipale et des animateurs du centre de Loisirs, ont défilé dans nos rues.
Cette année les lampions se sont changés en bâtons LED multicolores. Fini les lampions bougies qui souvent prenaient feu.
C'est en chantant que tout le monde s'est rendu dans le parc de la mairie, ou M. Le Maire les attendait. Le compte à rebours a pu commencer à 18h35 et le village du parc s'est illuminé ainsi que les décorations de la commune. Les enfants et les parents ont ensuite pu admirer le nouveau village de Noël créé par notre service technique, que nous remercions pour son inventivité.
Un petit marché de Noël était installé dans la salle des fêtes où la nouvelle association des «Commères 100» a offert un chocolat chaud pour les enfants et un excellent vin chaud pour les adultes, le tout accompagné de gourmandises.

## LE SALON DE L'ARTISANAT ET DE LA GASTRONOMIE

Après 2 années d'absence, le Salon de l'Artisanat et de la Gastronomie s'est tenu au gymnase le week-end du 5 et 6 novembre. Les artisans étaient présents dès 9h le samedi pour l'installation et c'est à 14h que les portes se sont ouvertes au public.

Vous avez été nombreux à venir pour découvrir leur passion et commencer vos emplettes de fin d'année.
Même si la gastronomie était peu présente (suite au Covid certains des artisans ont cessé leurs activités), beaucoup de produits faits-main étaient présentés, pour tous les goûts.

Rendez-vous pris pour 2023, le 4 & 5 novembre.

# REPAS DES AINÉS

Comme chaque année, les personnes âgées de 65 ans et plus ont eu le choix pour Noël entre un repas à la salle Fernand Halphen ou un colis.

Les personnes ayant choisi le colis de Noël étaient conviées à venir le récupérer le vendredi 2 décembre 2022.
Biscuits salés, Foie gras, poulet sauce griottes, babas au rhum, chocolats, champagne…avec en prime pour les dames une petite trousse offerte par l'Association France Madagascar.

Plus de 130 Capellois étaient présents le samedi 3 décembre pour un repas servi par le traiteur de La Chapelle-en-Serval M. David Van Lear.
Les aînés ont pu profiter d'un spectacle cabaret et se sont ensuite retrouvés sur la piste de danse. M. Éric Woerth, député et Mme Manoëlle Martin, vice-présidente du Conseil Régional des Hauts-de-France leur ont rendu visite.

# NOËL DES ENFANTS

Le samedi 10 décembre s'est déroulée la journée de Noël dédiée aux enfants.
Nous avons d'abord accueilli une centaine de maternelles et de CP dès 9h30 pour le spectacle « Scooby-doo, le retour 2 ». S'en est suivi la distribution de cadeaux par la Mère et le Père Noël et la séance photo.
Les enfants sont repartis émerveillés, pleins d'étoiles dans les yeux.

Ensuite, place à la discothèque pour les plus grands !
Dès 14h pour 98 élémentaires suivi de 270 ados du collège du Servois à 20h. Ils se sont présentés sur leur 31, les chemises, nœud papillons et robes étaient de sortie. Grâce à leur billet factice de 20€, ils ont pu jouer leur jeu de rôle et faire « comme les grands » : payer leur entrée, leur vestiaire, leurs boissons… et se déhancher sur le dancefloor !
Ils sont tous repartis heureux de leur journée, qui est passée trop vite à leur goût.

Merci à tous les parents d'avoir contribué à cette journée en apportant des boissons et des gâteaux.

# VŒUX DU MAIRE

Le Maire Daniel Dray et la municipalité
vous invitent aux voeux du Maire
**le dimanche 15 janvier 2023 à 17h**
dans la salle Fernand Halphen
suivi de la galette des rois et du verre de l'amitié.

# LE COMITÉ DES FÊTES INVITE LA MUSIQUE

# Associations

## BADMINTON

Une année remplie de succès pour le Badminton Club Orry-La Chapelle (BCOLC) lors de leur première participation aux interclubs départementaux en 2021-2022 avec un total de 12 rencontres comprenant 12 victoires, le BCOLC s'est donc classé premier de la division 3.
Cette année, l'équipe, menée par son capitane Thomas Devic, est donc de retour pour relever de nouveaux défis en division 2 ! C'est dans ce cadre que le BCOLC a accueilli le dimanche 13 novembre, les 5 autres équipes d'interclubs au gymnase de la Chapelle-en- Serval.
L'organisation et la planification de cette journée n'auront pas eu raison du BCOLC qui s'est imposé dans ses 2 rencontres contre Senlis et Beauvais.

Le club tient à remercier toutes les personnes présentes pour leur soutien et leur aide tout au long de la journée.

## OCTOBRE ROSE

Le 9 octobre 2022, les associations ont réalisé de belles démonstrations de leurs activités diverses et s'en sont suivi des défis sportifs contre 1 ou 2 euros symboliques pour octobre rose. Vous avez été nombreux à vous associer pour cette cause. Les parents ont apprécié de voir leurs enfants évoluer dans leur sport.
Parmi ces démonstration, celle du Raion Fighters Kyokushin (karaté) où le défi était de casser une planche en bois juste avec une main ou un pied. Stupéfiant !

Merci à vous, aux associations participantes, relevons ce défi pour octobre 2023 !

Grâce à cette journée nous avons pu remettre un chèque de 550€ à Mme Valérie Caron, adjointe à la santé de la ville de Lamorlaye et représentante de la ligue contre le cancer le samedi 12 novembre 2022. Mentionnons aussi La Boulange, qui, tout au long du mois d'octobre, a vendu des chouquettes au profit d'octobre rose, qui a permis à Baptistin, notre boulanger, de reverser 300€ pour cette cause.
Cette somme de 550€ représente la générosité des visiteurs et l'action menée par «La Boulange».

## THÉATRE DE VERNEUIL

« LES HOMMES PRÉFÈRENT MENTIR » est le titre de la pièce que nous a présenté « La Compagnie théâtrale de Verneuil » le samedi 8 octobre à la Salle des Fêtes Fernand Halphen.
Comédie de boulevard vue par environ 180 spectateurs, 1h30 de rire, que du bonheur !
Après la représentation nous avons pu côtoyer les acteurs autour du verre de l'amitié qui nous ont fait la promesse de revenir !

## KARATÉ

Cette association sportive installée depuis mars 2022 au gymnase donne des cours 6 fois par semaine. Le week-end du 22 et 23 octobre certains d'entre eux ont participé au 10ème Open de Touraine de Karaté Kyokushinkaï, organisé par l'USSP Arts Martiaux.
Sensei Charley Quinol, (Président de l'association) multiple champion d'Europe et médaillé mondial, nommé Coach National KWF FRANCE a su coacher 3 de ses élèves, qui ont remporté 2 médailles d'or et une de bronze. Un de ses élèves a également remporté la médaille du KO le plus rapide. Félicitations à tous !
Cette association est ouverte à tous et à toutes, adultes et enfants.
Cet art peut s'enseigner en famille, alors n'hésitez pas écrire sur rfkyokushin@gmail.fr si vous souhaitez rejoindre l'association ou pour des renseignements.

## COMITÉ DES FÊTES

C'est officiel, l'association du Comité des fêtes est de retour avec une nouvelle équipe dynamique, pour de meilleures aventures, alors préparez-vous car cela signifie plus de folie !

Nous vous organiserons tous les mois des moments festifs à venir partager afin qu'adultes et jeunes puissent ajouter du piment dans leurs vies.

Quelques exemple de ce qui vous attend : la fête de la crêpe, des concerts, carnaval de mardi-gras, la fête des grands-mères, la chasses aux oeufs de Pâques et bien d'autres...

Reportez-vous à l'agenda page 3 et suivez nos actualités sur facebook La Chapelle-en-Serval et sur le site internet www.lces.fr.

Nous comptons sur votre présence. Soutenir l'association du comité des fêtes c'est soutenir notre belle commune.

# Jeunesse

## ÉCOLE DU BOIS DE CHENES

Le soleil rasant diminuait très fortement la visibilité des tableaux blancs numériques.
Des rideaux ont été installés dans toutes les classes afin d'y remédier. Montant des travaux : 8162 euros.

## CONSEIL MUNICIPAL JEUNE

# CENTRE DE LOISIRS D'AUTOMNE

Le thème du centre de loisirs des vacances d'automne était « Le monde des monstres ».

Durant ces deux semaines, les enfants ont réalisé différentes activités manuelles et pratiqué de nombreux jeux.

Nous sommes sortis au cinéma voir « les minions 2 » et avons eu la visite d'un magicien venu réaliser des tours de magie.
Enfin, comme chaque année, nous sommes partis faire notre défilé d'halloween pour obtenir des bonbons de la part des Capellois.

Les enfants ont pu apprendre l'entraide, le partage, développer leur autonomie, exprimer leurs attentes et envies. Des valeurs qui sont importantes pour leur développement social et individuel.
Nous avons aussi fêté l'anniversaire d'un enfant au centre.

Toute l'équipe d'animation remercie les Capellois ayant contribué à la collecte des bonbons d'Halloween.

# COLLÈGE

Le collège du Servois accueille 360 élèves en cette rentrée scolaire 2022/23, répartis dans 14 classes et encadrés par une équipe de 28 enseignants et une nouvelle Principale, Mme Nunes.

L'ouverture à l'international est l'une des caractéristiques de notre établissement, et cette année encore les échanges ERASMUS vont offrir la possibilité à nos élèves de découvrir d'autres cultures en allant en Italie, en Espagne et à Rhodes.

L'ouverture sur le monde culturel est également l'un de nos axes de travail. La mise en place cette année de deux CDDC (Contrat Départemental de Développement Culturel) ainsi que du projet « Jeunes en librairie », vont permettre à nos élèves de 5ème et de 3ème de travailler avec des partenaires issus du monde du cinéma en réalisant des courts métrages dans le cadre du festival d'Orry la Ville, du théâtre et du métier du livre.

La poursuite de l'EPI Vitraux permet le travail interdisciplinaire : nos élèves, encadrés par leurs enseignants de physique, d'arts plastiques et d'histoire ainsi que d'une intervenante extérieure, pourront concevoir leur propre vitrail.

La formation de nos élèves pour une meilleure maîtrise du numérique se poursuit et la certification PIX permettra de valider le niveau de chaque élève de 3ème.

Le bien vivre ensemble et le bien-être de nos élèves sont au cœur de nos objectifs. Cette année le collège du Servois entre dans le dispositif pHARe, dispositif de lutte contre le harcèlement scolaire ; des journées à thème ainsi que la célébration et commémoration de moments clés et importants seront mis en place tout au long de l'année.

Nos portes ouvertes, qui ont eu lieu le vendredi 9 décembre, ont été l'occasion de faire découvrir le dynamisme et le travail de l'ensemble de notre communauté éducative.

# Transition écologique

## Les écogestes pour un hiver en toute sobriété

### LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DANS LE LOGEMENT

- **67%** Chauffage
- **17%** Électricité spécifique *(électroménager et multimédia)*
- **11%** Eau chaude sanitaire
- **5%** Cuisson

### RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉCOGESTES

*Des actions à moindre coûts qui permettent des gains rapides*
**gains estimés pour une maison-type de 100 m², habité par une famille de 4 personnes dont la facture énergétique annuelle est de 1900€.*

- Régler correctement la température intérieure, voire **baisser le chauffage** de 1°C, pour économiser 7% d'énergie. — 70-90 €/an
- **Éteindre la lumière** en quittant une pièce et enlever les lumières non essentielles. — 10-20 €/an
- **Vérifier le frigo**, ne pas y mettre de plats chauds, le dégivrer, nettoyer la grille arrière et vérifier la température régulièrement. — 10-30 €/an
- Réduire l'utilisation d'**eau chaude sanitaire** et programmer la température du ballon entre 55 et 60°C. — 15-30 €/an
- **Couvrir casseroles et poêles**, couper plaques et four avant la fin de cuisson et décongeler les aliments à l'avance. — 15-30 €/an
- **Éteindre les veilles** dès que possible pour réduire de 10% la consommation électrique. — 10-50 €/an

**Les écogestes sont très importants, surtout si on s'y met tous. Et pour décupler leur efficacité, c'est mieux de les appliquer à des horaires précis !**

### LES ÉCOGESTES POUR «SOULAGER» LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

La consommation électrique est la plus importante entre 8h et 13h puis entre 18h et 20h.
Par **solidarité** nationale, pour soulager le réseau électrique, il est recommandé de décaler, si possible, certains usages consommateurs et limités dans le temps.

De 20:00 à 8:00 :

- Faire fonctionner les équipements de lavage, en privilégiant les programmes «éco» ou basse température
- Produire l'eau chaude sanitaire
- Recharger les véhicules électriques *aussi de 14:00 à 18:00*

Le **compteur Linky** collecte des données de consommations électrique. Il existe des **applications smartphone** pour optimiser votre consommation.

# MESURES D'URGENCE PRISES PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

**L'explosion des coûts de l'énergie impacte significativement notre budget municipal**, au risque d'empêcher certains investissements ou de réduire l'amplitude des services publics ou créneaux d'ouverture de nos équipements.

La commune consomme une quantité d'énergie de 500 000 Kwa d'électricité et 900 000 kwa de gaz.
Pour éclairer et chauffer le parc de 464 lampadaires et 7000 m² de bâtiments, la commune a dépensé en 2021, 134000 euros et estime à 164 000 euros l'année 2022 sur un budget annuel de fonctionnement de 1 050 000 € soit plus de 13% de son budget.

**Non protégée par le bouclier tarifaire s'appliquant au tarif réglementé de l'électricité, les estimations actuelles font apparaître que le poste « électricité » sera multiplié par 2.5 en 2023 et le poste « gaz » multiplié par 3.5, soit une dépense supplémentaire de 289 000 € qui impactera gravement le budget municipal dans ses autres dépenses courantes ou ses projets d'investissement futurs. Pour compenser cette augmentation, il faudrait augmenter la taxe foncière de plus de 12%.**

Seuls les efforts de chacun peuvent amoindrir ces dépenses.
Ces actions permettront également de respecter les consignes gouvernementales et l'objectif de sobriété énergétique avec -10% des consommations énergétiques face aux difficultés d'approvisionnement en raison de la guerre en Ukraine et de l'indisponibilité du parc nucléaire français (centrales en maintenance).

La commune et ses habitants ont déjà fait des efforts :
L'extinction de l'éclairage public depuis juin 2021 de 23h30 à 5h30 est passée de 22h30 à 6h depuis début décembre. Horaires définis par les résultats d'un sondage auprès des Capellois ou plus de 175 personnes se sont exprimées.
Le financement d'études préalables aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments (isolation, changement des chaudières, double vitrage…) sur l'école maternelle des Dimerons, le Gymnase et la Mairie devraient nous amener des économies de consommation d'énergie de près de 50%.

**Les utilisateurs quotidiens des locaux municipaux ont donc été appelés à une extrême vigilance sur leurs conditions d'utilisation des locaux depuis le mois d'octobre.**

<u>La commune a mis en place le plan d'actions suivant:</u>

- installation de thermomètres dans toutes les pièces pour vérifier constamment l'absence de dépassement des températures souhaitées
- fixation, bâtiment par bâtiment, d'objectifs de température à ne pas dépasser: 14° dans les salles de sport, 19 ° dans les écoles, bureaux, vestiaires, salles associatives, 17° à la salle des fêtes ou 20° dans les bureaux de consultation de la maison médicale
- optimiser l'éclairage naturel des lieux, sans allumer la lumière inutilement et en veillant à l'éteindre dès que possible
- n'allumer les fours de remise en température des plats des restaurants scolaires qu'à l'heure exacte du besoin
- fermer toutes les portes et n'ouvrir que le strict temps nécessaire au passage des usagers ou à l'aération préconisée des locaux
- extinction totale des appareils et non seulement mise en veille de ceux-ci

Nombre de ces mesures sont de bon sens et devraient être notre quotidien !

La municipalité a réitéré cet impératif aux associations lors d'une réunion dédiée le 18 novembre dernier en rappelant également leur responsabilité en termes de maintien en bon état des locaux et de sécurisation des lieux : trop de dégradations sont commises, particulièrement au gymnase, qui mobilise les services techniques ou des dépenses de réparation.

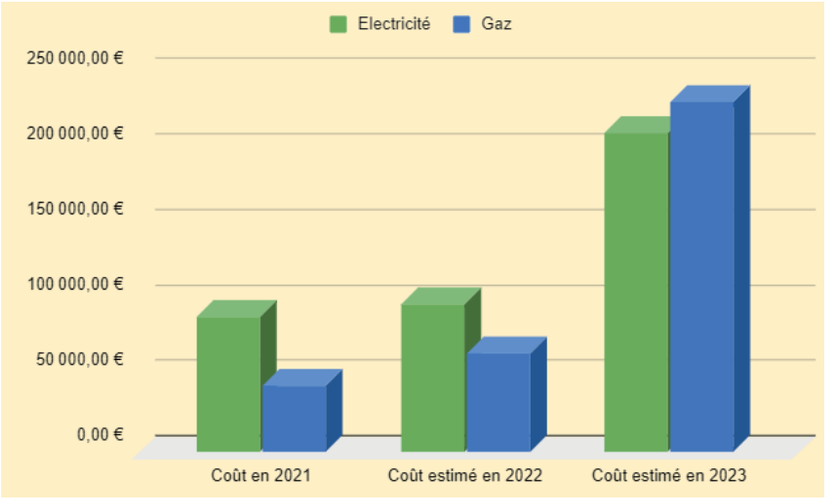


## COMMENT ANTICIPER LES COUPURES DE COURANT ?

Face aux éventuelles coupures de courant à venir, il nous faut anticiper quelques vérifications.

Avez-vous pensé à une radio pour suivre l'actualité ?
Avez-vous pensé à comment vous éclairer ? Ou bien même à la façon de vous occuper ?
Savez-vous qui contacter en cas d'urgence ?

Une radio à piles vous servira à rester informé des actualités.
Des bougies ou lampes torches devront être à portée de main sans oublier des piles et allumettes/briquets.
Des jeux de société, des livres ou tablettes rechargées en amont à portée de main.
Enfin, en cas d'urgence appelez le 112. C'est le seul numéro d'urgence tout operateur qui fonctionne même sans réseau.

# Communauté de Communes

Aire Cantilienne
communauté de communes

## CHANGEMENT D'HORAIRES

Aire Cantilienne

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

**du Lundi au jeudi**
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30
**Le vendredi**
de 8h30 à 12h00.

**Nous restons également joignables sur :**
www.ccac.fr
www.aireauvert.fr

# COLLECTE DE SAPINS

Comme chaque année, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne organise la collecte des sapins de Noël, accessible à tous avec ou sans abonnement.

**Elle aura lieu le 20 janvier 2023.**
**Sortir les sapins le 19 janvier après 17h**

**A NOTER :**

- SEULS LES SAPINS SERONT COLLECTÉS (déchets de jardins et autres déchets verts ne seront pas collectés).
- Ils doivent être déposés à même le trottoir, SANS SAC À SAPIN, SANS FLOCAGE et SANS DÉCORATION.
- Certaines communes changent de jour de collecte en 2023 (consulter les calendriers qui seront distribués).

Les sapins devront être présentés à la collecte la veille au soir. Ils seront ensuite déposés sur une plateforme de compostage pour être valorisés.
+ d'informations sur le site www.aireauvert.fr

# TRIATHLON

Pour 2023 et après concertation, les dirigeants ont décidé de prévoir le triathlon non plus fin août mais les 20 et 21 mai 2023. La canicule étant de plus en plus fréquente et les bassins du château peu profonds, l'épreuve de natation a dû être annulée cette année par manque d'eau. Espérons qu'à cette date, l'épreuve sera possible.
Retenez donc ces dates.

L'épreuve cycliste passant par La Chapelle-en-Serval,
venez nombreux les encourager !

# LIGNE SNCF TER HAUTS DE FRANCE

« Chers usagers de lignes SNCF des TER Hauts de France, les difficultés sont nombreuses sur nos lignes SNCF des TER Hauts de France et nous en subissons les conséquences dans notre vie professionnelle et familiale depuis bien trop longtemps.
Les élus municipaux de Chantilly, communautaires de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, régionaux du sud de l'Oise et notre député se sont mobilisées vis-à-vis de la SNCF, et de l'autorité organisatrice des Transports (la région des Hauts de France) pour les obliger à une amélioration des conditions actuelles. Comme nous l'avons déjà communiqué à plusieurs reprises, les causes des dysfonctionnements sont dues au manque de personnel conducteurs (80 sur 800), à des matériels vieillissants et hétérogènes (50% des causes de dysfonctionnement) et à une multitude d'incidents parfois graves et souvent imprévisibles.

SNCF TER Hauts de France souhaite partager avec les usagers et les élus les effets du plan de redressement qu'elle met en place. Avec lucidité, nous savons que les causes sont profondes et demanderont du temps pour arriver à un niveau optimal de service. Les résultats importants se ressentiront donc sur le long terme. Cependant pour le court terme, nous demandons un renfort des conducteurs de trains auprès des conducteurs retraités et des autres régions de France pour limiter les suppressions de TER actuellement trop nombreuses. Dans un second temps, le remplacement du matériel roulant est prévu par la région avec une livraison d'un premier lot (19 voitures) en 2023/2024 et un second lot (33 voitures) en 2025/2026.

Nous avons proposé aux direction nationale et régionale rencontrées mi-novembre de regarder à concentrer ses efforts sur un nombre restreint de trains aux heures de pointe en garantissant la circulation et la régularité. Aussi, la communication SNCF se doit d'être plus rapide, si possible en anticipation et régulière en améliorant la formation du personnel.»

François DESHAYES, Président de la CCAC et Conseiller Régional des Hauts de France
Florence WOERTH, Vice-présidente de la CCAC en charge des transports et de la mobilité.

# RE'PAIRE CAFE

# Département de l'Oise

oise LE DÉPARTEMENT

## DÉVIATION ROUTIÈRE

**Avancées du projet de la déviation de La Chapelle-en-Serval**

**Contexte du projet :**

La RD1017 est une route nationale d'intérêt local (RNIL) transférée au Département en 2006. La Chapelle-en-Serval est le point de convergence des RD1017, 924A classées en 1ère catégorie et qui supportent respectivement 21000 et 9 700 véhicules par jour. La RD118, quant à elle, est classée en 2e catégorie et supporte un trafic de 3 300 véhicules par jour.

Le dossier d'enquête publique porte sur le projet de déviation de la Route Départementale 1017 du centre-ville de la-Chapelle-en-Serval. Le trafic routier important sur cette section de route départementale est principalement lié aux trafics alternants domicile –travail entre l'Oise (Senlis, Creil, Chantilly) et la région parisienne (Survilliers, Roissy, Paris) et, dans une moindre mesure, à la desserte de la gare d'Orry la Ville ou à l'accès vers Plailly. La circulation dense créée d'importantes retenues de trafic en heures de pointes du matin ou du soir et des nuisances importantes pour les riverains (sécurité, bruit, qualité de l'air).

## Objectifs du projet

Les principaux objectifs du projet et améliorations attendues sont les suivants :

- Amélioration de la qualité de vie en centre-ville
- Circulations beaucoup moins nombreuses,
- Réappropriation des espaces publics et meilleure accessibilité aux commerces pour les résidents ou les clients de passage,
- Réduction des nuisances acoustiques,
- Moindre pollution atmosphérique d'origine routière (effet positif sur la santé).
- Amélioration des conditions de déplacements et du confort des usagers
- Meilleure fluidité, temps de parcours réduits, congestions très nettement amoindries,
- Confort d'utilisation nettement accru du fait des caractéristiques géométriques.

## Enquête publique

Le projet est soumis à enquête publique au titre :

- de la procédure d'évaluation environnementale prévue aux articles L. 122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement, relatifs aux études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements ; en conséquence, le projet fait également l'objet d'une évaluation de ses incidences au titre du réseau Natura 2000 (article L. 414-4 et R. 414-19 du même code)

- de la Déclaration d'Utilité Publique du projet, sur le fondement des articles L. 110-1 et suivants et R.111-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

- de la procédure d'autorisation environnementale (demande d'autorisation environnementale - DAE) des articles L.181-1 et suivants et R.181-1 et suivants du code de l'environnement relatifs à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, la demande de dérogation de porter atteinte aux habitats et espèces protégées, la demande d'autorisation de défrichement et la demande de modification d'un site classé;

- de la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de la Chapelle-en-Serval et Survilliers, au titre des articles L. 153-54 et suivants et R. 153-14 du code de l'urbanisme relatifs à la mise en compatibilité du document d'urbanisme avec une opération d'utilité publique ou d'intérêt général pour permettre la réalisation du projet;

- de l'enquête parcellaire pour le projet, au titre des articles R131-1 à R131-14 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

## Historique des études

**1982 :** Etude de faisabilité proposition d'une déviation par l'Ouest,

**1993 :** Dossier de prise en considération avec proposition de nouvelles variantes (Est et Ouest de tracé),

**1994 :** Etudes préalable et concertation locale,

**1995 :** la déviation est intégrée à une fiche d'itinéraire d'aménagement de la RN 17 entre Gonesse et Senlis, la déviation de la Chapelle en Serval est envisagée en artère interurbaine à 2x2 voies,

**1997 :** Avant-Projet sommaire, la DUP a été interrompue suite à un avis défavorable de l'Etat,

**1999 :** Concertation suite à une nouvelle analyse multicritère des variantes,

**2001 :** dossier d'APS approuvé,

**12 mars 2003 :** arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP),
**2005 :** Annulation par le Conseil d'Etat de l'arrêté de DUP,
**2006 – 2007** : Transfert de la RN17 au Département,
**2008 - 2010 :** reprise des études préalables par le département : étude de circulation, définition de fuseaux de passage, intégration des solutions avec le projet de Plailly. Emergence d'un projet en bidirectionnelle, voire mono directionnelle,
**2011 :** Etude des déplacements – Etude de variantes multimodales,
**2012 – 2015 :** Concertation et réactualisation des études faune / flore,
**2016 :** Relance du dossier par la nouvelle assemblée départementale,
**2016 – 2017 :** Déclinaison des solutions Est en concertation avec la Mairie et les riverains directement impactés par le projet,
**2018 :** Concertation publique,
**2018 :** Bilan de la concertation, définition d'un tracé. Lancement des études d'ingénierie (Topographie, géotechnique, études géométriques),
**2019 – 2020 :** Etude d'avant-projet. Mise au point de l'intégration paysagère avec l'Architecte des Bâtiments de France (Site classé),
**2021 :** Elaboration des dossiers réglementaires nécessaires à l'instruction de la DUP.

## Prévision

**2022 – 2023 :** Dépôt des dossiers en préfecture pour demander le lancement de la procédure DUP et l'enquête publique. Le projet étant situé sur deux départements et deux régions différentes, les procédures de saisine administrative sont multiples : DREAL de deux régions, CGEDD…
**2024 – 2025 :** Etude de maitrise d'œuvre, acquisitions foncières
**2026 – 2027 :** Travaux, mise en service.

Phasage possible des travaux et budgets prévisionnels :

| | 4 Giratoires | Liaison 924A – 1017 Nord (300 m) | *Liaison 1017 Nord – 118 (700 m)* | Liaison 118 – 1017 Sud (1200 m) | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Montant travaux (M€) | 2 | 1.5 | 3.5 | 6 | | |
| Montant total (M€) : 13 | | | | | | |

Caractéristiques principales à la réalisation du projet :

| Trafic attendu v/j | Catégorie | Longueur (m) | Largeur voie (m) | Ouvrages d' art | Carrefours | Communes concernées | Emprises Ha | Impact agricole Ha | Impact bois Ha | Impact ZH | Compensation ZH Ha | Compensation bois Ha | Estimation M€ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 18 000 | 1 | 2 200 | 7 | - | 4 | La-Chapelle-en-Serval, Survilliers | 13.2 | 10 | 1 | - | - | 1 | 13 |

## Ours

Directeur de publication Daniel Dray
Rédacteur en chef Dominique Facundo
Rédaction Conseillers municipaux et Alison Brunou
Mise en page Alison Brunou
Impression Roto Press Graphic,
La Chapelle-en-Serval

Tiré à 1600 exemplaires sur papier recyclé PEFC

Vous avez des remarques ou des suggestions à propos de ce magazine ?

Envoyez-les par courriel à :
magazine@la-chapelle-en-serval.fr

ou par courrier à :
Mairie de La Chapelle-en-Serval
1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL

## Mairie

1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL
03 44 54 60 29

lundi-vendredi : 10 h -12 h, 15 h - 18 h
samedi : 10 h - 12 h

Courriel mairie@la-chapelle-en-serval.fr
Site internet la-chapelle-en-serval.fr
Facebook LaChapelleEnServal
Notre chaine Youtube : Mairie de La Chapelle-en-Serval

## Abonnement par courriel

Recevez « Les Nouvelles en Serval » par courriel dès leur sortie. Inscrivez-vous en envoyant un email à magazine@la-chapelle-en-serval.fr.